

Grève de la faim

«Et maintenant, Rappaz se retrouve SDF»

Le chanvrier s'est fait une nouvelle fois débouter par la justice et surtout il a perdu sa ferme. Son meilleur ami raconte

Fabian Muhieddine

Mauvaise journée pour Bernard Rappaz. Hier, coup sur coup, le chanvrier valaisan apprenait qu'il perdait sa maison et que le Tribunal cantonal valaisan rejetait son recours contre la décision de la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten de lui refuser une nouvelle interruption de peine.

Mais c'est la première mauvaise nouvelle qui l'a le plus secoué. «Quand je suis arrivé dans sa chambre d'hôpital, c'est la première chose dont il m'a parlé, raconte le conseiller national Jean-Charles Rielle (PS/GE) qui rencontrait pour la troisième fois le chanvrier. Il était effondré d'avoir perdu ce lieu de vie, l'environnement où il a mené son combat. Il parlait d'injustice. Il se sentait doublement puni puisque, selon lui, c'est à cause des frais de justice qui n'auraient pas dû être à sa charge qu'il n'a plus réussi à payer sa ferme.»

Vendue aux enchères

Plus tôt dans la journée, c'est Boris Ryser, celui qui s'occupe de la ferme pendant l'absence du chanvrier, qui a dû annoncer la mauvaise nouvelle à Bernard Rappaz. «C'est lui qui m'a appelé pour savoir ce que la vente aux enchères avait donné, explique l'ami inconditionnel. Il en avait gros sur la patate. Maintenant, il se retrouve SDF... Mais il ne s'est même pas énervé. Il m'a juste dit: «Ça va être dur à avaler.» Boris Ryser fait une pause et éclate de rire: «C'est quand même fort de la part de quelqu'un qui fait une grève de la faim.»

Comment le chanvrier en est-il arrivé à perdre sa ferme? Mis aux poursuites pour des frais de justice de plus de 180 000 fr. qu'il n'a jamais réussi à payer, Bernard Rappaz, selon son ami, n'a plus eu les moyens de payer son hypothèque. Pourtant, les amis du Valaisan s'étaient organisés pour racheter la maison. En mars dernier, ils ont remporté la première vente aux enchères pour 306 000 francs. Mais le groupe n'a jamais réussi à réunir le montant. Une deuxième vente a donc été organisée hier. «Cette fois, nous étions prêts à



La ferme de Saxon de Bernard Rappaz a été rachetée par un Valaisan pour 350 000 francs. KEYSTONE

Quel est son bilan de santé?

Comment va Bernard Rappaz? A quel point sa vie est en danger alors qu'il entame son 78e jour de grève de la faim?

Seuls ses proches peuvent témoigner. Boris Ryser, l'homme qui s'occupe de la ferme du chanvrier, affirme: «Il ne pèse plus que 59 kilos au lieu des 95 au mois de mars.» Comme une routine, Bernard Rappaz l'informe régulièrement de son test sanguin.

«Il a un taux de glycémie très bas. C'est ce qui explique que parfois il ne peut plus se concentrer et qu'il voit trouble. Et il me parle de son taux de potassium

qui est révélateur d'un éventuel arrêt cardiaque. En ce moment, il n'est pas trop mal. Il est à 0,1 ou 0,2 mmol/litre au-dessus de la limite inférieure qui est à 3,5. C'est pour ça que samedi il a pu recevoir des visites et même lire quelques documents. Je ne sais pas comment il peut tenir.» «C'est son esprit, son psychisme, qui a pris le dessus sur le corps, ajoute Jean-Charles Rielle, conseiller national (PS/GE) et médecin. Il puise sa force et sa détermination dans son combat. Reste qu'à ce stade, il peut défaillir à n'importe quel moment.» **F.M.U.**

payer plus, mais ça n'a pas suffi», se désole Boris Ryser.

Un autre acheteur, un Valaisan, a effectivement acheté la ferme pour 350 000 francs. «S'il a les moyens de rénover le bâtiment, il peut le rendre rentable, commente Boris Ryser. Je compte quitter rapidement les lieux. De toute manière,

l'affaire Rappaz ne va plus durer longtemps. Soit il obtient une interruption de peine, soit il ira jusqu'au bout.»

Soutien de personnalités

Hier, la situation semblait pourtant plus bloquée que jamais. Le Tribunal cantonal exige une nouvelle fois

que les HUG nourrissent Bernard Rappaz de force. L'hôpital affirme qu'il étudiera la faisabilité de cette mesure.

L'avocat Aba Neeman, lui, a annoncé qu'il déposerait un nouveau recours au Tribunal fédéral.

«Lors de sa dernière décision, le Tribunal avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'interruption de peine tant que la possibilité d'un nourrissage forcé subsistait. Aujourd'hui, il est sûr que cette mesure est inapplicable.»

Le bras de fer continue donc. Et ce même si de plus en plus de personnalités se rangent du côté du chanvrier. Le sociologue valaisan Gabriel Bender en appelle à un médiateur neutre. L'ancien président du PS, Peter Bodenmann, ou Philippe Roch, ex-directeur de l'Office fédéral de l'environnement, se sont aussi exprimés pour que l'Etat valaisan trouve une solution pragmatique.

Lire l'éditorial en page une: «Rappaz doit vivre!», ainsi que le débat en page 2

